



Vanves, le 30 aout 2021

Décision n°202108301

## **DECISION**

# Délégation de signature à Monsieur Alexandre Aumis

#### La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2021 portant renouvellement, jusqu'au 27 mai 2024, de Madame Dominique Marchand, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, à la présidence du Centre national des œuvres universitaires ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ; Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ; Vu la décision 201902011 du 1<sup>er</sup> février 2019 de la présidente du Cnous nommant M. Alexandre Aumis directeur général de la centrale d'achats du réseau des Crous ;

Vu la délibération n°CA-202107291 du 29 juillet 2021 relative à la délégation de pouvoir du conseil d'administration du Cnous à la présidente ;

#### DECIDE

# Article 1:

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre Aumis, Directeur de la centrale d'achats du réseau des Crous, à effet de signer, pour ce qui relève de la centrale d'achat,

- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres et de leurs avenants, dans la limite d'un montant de cent millions d'euros hors taxes par contrat.

## Article 2:

La décision 2021061512 est abrogée.

Dominique MARCHAND